

Règlement de positionnement pour la LP Mention Activités juridiques « Mandataire Judiciaire Protection des majeurs »

1^{ère} étape : Avez-vous les prérequis pour cette formation ?

Vérifiez que vous réunissez bien les prérequis **EN AMONT** de l'entrée en formation :

1/NIVEAU études

La licence professionnelle MJPM ouvrant droit à **60 ECTS**, le prérequis d'**un diplôme validant déjà 120 ECTS est exigé.**

Vous n'avez pas ce niveau et vous bénéficiez d'une expérience professionnelle significative dans les secteurs juridiques, gestion -comptabilité ou métiers de l'accompagnement social, vous pouvez solliciter une équivalence auprès des services universitaires :

- Une **VAPP** pour une possible inscription à la formation visée à la rentrée qui suit
- Une **VAE** pour obtenir une équivalence sur vos prérequis

Après étude personnalisée de votre demande, une réponse des services universitaires vous est apportée.

2/STATUT professionnel

- Vous êtes **salarié (e)** et vous occupez un poste de délégué en association tutélaire, vous pouvez aller directement à l'étape 2.
- Vous êtes **salarié (e)** dans un autre secteur que la protection des majeurs. Toutefois, vous avez l'accord de votre employeur pour réaliser l'ensemble de la formation (stages compris) sur un terrain d'alternance en rapport avec la formation. Dans ce cas, vous devrez avoir une connaissance réelle du métier MJPM (immersion) et motiver votre projet.
- Vous êtes **en recherche d'emploi** : les prérequis demandés sont les mêmes que ci-dessus.
- Vous envisagez cette licence à la suite de vos études universitaires, et en cohérence avec votre cursus initial. La recherche et l'agrément en amont d'un lieu d'alternance est primordiale pour votre dossier (ex : contrat d'apprentissage...)

2^{ème} étape : Quelles sont les démarches pour vous inscrire ?

Vous demandez un dossier d'inscription au secrétariat du CEFRAS en envoyant un mail à : m.rochard@cefras.com ou par téléphone au 02 41 30 02 40.

3^{ème} étape : Votre dossier est-il recevable ?

La commission d'exigences préalables se réunira pour examiner la recevabilité de chaque dossier sur les plans pédagogiques, administratifs et financiers.

- **Votre dossier est recevable.** Vous serez alors convoqué(e) à un entretien de positionnement
- **Votre dossier n'est pas recevable** après étude de vos pré requis ou motivations, la demande sera à renouveler ultérieurement. Un courrier vous sera adressé dans les plus brefs délais.

4^{ème} étape : Comment se déroule l'entretien de positionnement ?

Un entretien de 30 mn, soit en présentiel, soit en visio, vous est proposé avec deux responsables pédagogiques de la licence professionnelle (partenariat UA Angers/Cefras)

Une commission d'admission sera mise en place à l'issue des entretiens de positionnement pour valider les Plans Individuels de Formation.

En cas de candidatures supérieures au quota fixé, la commission statuera en s'appuyant sur les critères cités dans l'étape 1. Une liste « en cas de désistement » sera réalisée et prendra en compte l'adéquation de votre profil et votre date d'inscription.

La commission établit la liste des candidats admis à suivre la formation.

Les résultats seront notifiés par courrier à chacun des candidats à l'issue des délibérations. Le Plan Individuel de Formation sera à signer et à renvoyer au CEFRAS avant l'entrée en formation. Si vous êtes en cours d'emploi, l'employeur devra également le signer.

5^{ème} étape : Vous êtes admis.e à rentrer en formation

Un courrier de rentrée sera adressé à chaque stagiaire.

- Vous pouvez poser vos questions administratives par mail à : m.rochard@cefras.com
- Vous pouvez poser vos questions pédagogiques par mail à : n.lucas@cefras.com